

ROULONS ENSEMBLE CONTRE LE CANCER

Joigny-sur-Meuse

FRANCE - Ardennes

**2^{ème} Marche Populaire
Internationale**

**Dimanche
29 Juin 2025**



Parcours :

**5km, 10km, 15km, 20km,
30km**

Membre de la FFSP n°F1389

Visa FFSP N° : 2025 08 61 J

Internet : <http://www.ffsp.fr> : contact@ffsp.fr
facebook.com/ivv.france



Agrément ministériel national du 20 06 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 2 août 2001

Partenaire de la
FFSP :



INFORMATIONS AUX MARCHEURS

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Départ et Arrivée : Salle Rogissart

Mairie Joigny sur Meuse

08700 Joigny sur Meuse

Horaires :
Départ de 08h00 à 10h00 pour le 30 Km
Départ de 08h00 à 12h00 pour les 15 /20 Km
Départ de 08h00 à 14h00 pour les 5/10 Km
Arrivée limitée à 17h00

Parcours : 5 & 10 Km sans difficultés particulière

15, 20 et 30 km pour tous marcheurs avertis

Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure et responsable.

Licence de participation : La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

RENSEIGNEMENTS

Monsieur Warin David, Tel 06 10 30 59 08

Email : warind37@gmail.com

Madame Marion Angélique, Tel 06 38 88 40 77

Email: angelpageot@hotmail.fr

Inscriptions : Sur place

Récompenses : tirage au sort avec lots à remporter
(Pour participer au tirage au sort, pensez à remettre votre carte ou figure votre numéro inscription validé)

Assurance : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement : Une boisson et une petite collation gratuite à chaque contrôle. **Possibilité de restauration à l'arrivée.**

Avis importants : Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse. **Ne pas s'éloigner des sentiers balisés .Hors balisage,l'assurance fédérale ne couvre plus .**

Secourisme : Premiers secours : Par association
Urgence : 112

***La marche aura lieu quelles que soient les conditions
Météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal***